

# FORMULAIRE DE VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Solde de 13% affecté aux établissements de formations technologiques et professionnelles  
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

## RENSEIGNEMENTS - CONTACT

### Votre entreprise

Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
N° de SIRET : .....

### Contact de l'entreprise

Nom : .....  
Prénom : .....  
Fonction : .....  
Téléphone : .....  
Adresse e-mail : .....

Montant de votre versement : .....€

## MODE DE REGLEMENT

### Par chèque

Chèque accompagné de ce formulaire de versement dûment complété, à envoyer par courrier.

- Adresse : **IRUP\***, Campus Industriel, Rue de Copernic – CS 20369, 42050 Saint-Etienne cedex 2
- Ordre : IRUP
- N° UAI de l'IRUP : **0422256Z**

### Par virement

Virement accompagné de ce formulaire de versement dûment complété, à renvoyer par mail à notre contact Taxe d'apprentissage : Carole BOUDON

- Adresse e-mail : [cboudon@istp-france.com](mailto:cboudon@istp-france.com)
- Intitulé virement : « IRUP TA 2021 »
- IBAN : FR76 1027 8073 2800 0200 0924 097
- BIC : CMCIFR2A

**Dans les 2 cas, vous recevrez une attestation de versement** (merci donc de bien remplir le formulaire, notamment la rubrique « contact »).

*\*L'IRUP, partenaire historique de l'ISTP, forme des techniciens supérieurs, managers et cadres dirigeants dans de nombreux domaines et partage les mêmes valeurs que l'ISTP en matière de formation supérieure en alternance. En versant votre solde de taxe d'apprentissage à l'IRUP, vous soutenez le Campus Industriel qui héberge l'ISTP.*